Minister of Justice
and Attorney General of Canada

Ministre de la Justice
et procureur général du Canada

The Honourable / L'honorable Rob Nicholson, P.C., Q.C., M.P. / c.p., c.r., député
Ottawa, Canada K1A 0H8

JUIN
JUN 13 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Le Cabinet du Premier ministre m'a fait parvenir une copie de votre lettre à laquelle vous avez joint une copie d'une motion adoptée par l'Assemblée nationale du Québec concernant l'avortement.

En 1988, la Cour suprême du Canada a jugé que l'interdiction de l'avortement contenue dans le *Code criminel* était inconstitutionnelle et l'a abolie. Le gouvernement du Canada a indiqué qu'il ne relancera pas le débat sur la question de l'avortement.

Au Canada, la prestation et le financement des services de santé incombent aux provinces. Comme c'est le cas pour d'autres interventions médicales, la prestation des services liés à l'avortement se fait en fonction des politiques des gouvernements provinciaux et des normes que la profession médicale a elle-même établies.

J'apprécie le fait d'avoir été informé de vos commentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rob Nicholson

L'honorable Rob Nicholson

Canada